DÉPARTEMENT

**DES BOUCHES-DU-RHONE**

_____

ARRONDISSEMENT

**D'ISTRES**

_____

Convocation transmise par voie électronique le 11 octobre 2024
Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 41

---

# EXTRAIT
# DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
# DU CONSEIL MUNICIPAL

---

## Séance du 18 octobre 2024

L'**AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE**, le **DIX-HUIT** du mois d'**OCTOBRE** à 17 h 45, le CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gaby **CHARROUX**, **Maire**.

**N°24-270**

**CULTURE**

**DÉPOT TEMPORAIRE ET MISE EN VALEUR DE TROIS ŒUVRES MONUMENTALES EN ACIER AU JARDIN DE LA RODE ET A LA POINTE SAN-CRIST**
**NOUVELLES CONVENTIONS SUITE A CHANGEMENT DE PROPRIÉTAIRE DES ŒUVRES**
**COMMUNE / VENET FOUNDATION ET BERNAR VENET STUDIO SAS**
**ANNÉES 2024 / 2025**

(Abrogation de la délibération n° 24-174 du Conseil Municipal du 30 mai 2024)

**PRÉSENTS :**

M. Gaby **CHARROUX**, Maire, M. Henri **CAMBESSEDES**, Mme Camille **DI FOLCO**, M. Gérard **FRAU**, Mme Nathalie **LEFEBVRE**, M. Florian **SALAZAR-MARTIN**, Mmes Linda **BOUCHICHA**, Annie **KINAS**, Charlette **BENARD**, M. Roger **CAMOIN**, Adjoints au Maire, Mmes Odile **TEYSSIER-VAISSE**, Saoussen **BOUSSAHEL**, M. Jean-Marc **VILLANUEVA**, Adjoints de Quartier, Mmes Eliane **ISIDORE**, Anne-Marie **SUDRY**, Chantal **HABASTIDA**, Valérie **BAQUÉ**, M. Jean-Pascal **BADJI**, Mme Marceline **ZEPHIR**, M. Pierre **DHARREVILLE**, Mme Laëtitia **SABATIER**, M. Frédéric **GRIMAUD**, Mme Carole **CAHAGNE**, M. Thierry **BOISSIN**, Mme Joëlle **COULOMB**, MM. Jean-Luc **DI MARIA**, Charles **LINARES**, Gilles **PICARD**, André **BOYÉ**, Conseillers Municipaux.

**EXCUSÉS AVEC POUVOIR :**

Mme Sophie **DEGIOANNI**, Adjointe au Maire - Pouvoir donné à M. Roger **CAMOIN**
M. Pierre **CASTE**, Adjoint au Maire - Pouvoir donné à M. Jean-Marc **VILLANUEVA**
M. Mathieu **RAISSIGUIER**, Adjoint au Maire - Pouvoir donné à M. Gilles **PICARD**
M. Mehdi **KHOUANI**, Adjoint de Quartier - Pouvoir donné à Mme Laëtitia **SABATIER**
M. Christian **DEPREZ**, Conseiller Municipal - Pouvoir donné à Mme Chantal **HABASTIDA**
M. Jean-Francois **MAUFFREY**, Conseiller Municipal - Pouvoir donné à M. Henri **CAMBESSEDES**
Mme Sigolène **VINSON**, Conseillère Municipale - Pouvoir donné à Mme Charlette **BENARD**
Mme Emmanuelle **TAVAN**, Conseillère Municipale - Pouvoir donné à Mme Nathalie **LEFBVRE**
Mme Christiane **VILLECOURT**, Conseillère Municipale - Pouvoir donné à M. André **BOYÉ**
Mme Sylvie **WOJTOWICZ**, Conseillère Municipale - Pouvoir donné à M. Jean-Luc **DI MARIA**
Mme Camille **BERJAUD**, Conseillère Municipale - Pouvoir donné à Mme Valérie **BAQUÉ**

**EXCUSÉ SANS POUVOIR :**

M. Franck **FERRARO**, Conseiller Municipal

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Mme Odile TEYSSIER-VAISSE**, **Adjointe de Quartier,** a été désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de **secrétaire de séance.**

Accusé de réception en préfecture
013-211300561-20241018-CM24_34308-DE
Date de télétransmission : 06/11/2024
Date de réception préfecture : 06/11/2024

Chaîne d'intégrité du document : 9E CA 34 A4 EA AC 16 4C 46 0E 98 67 56 8F 2F BF
Publié le : 06/11/2024
Par : Gaby CHARROUX, Maire
Document certifié conforme à l'original
https://publiact.fr/documentPublic/459404



Adresser toute correspondance à : Monsieur le Maire de Martigues
BP 60101 - 13692 MARTIGUES cedex - Tél. : 04.42.44.33.33 - Télécopie : 04.42.42.10.50 - le-maire@ville-martigues.fr - www.ville-martigues.fr

*Dans le cadre de sa politique d'art public, la Commune de Martigues a souhaité proposer en 2019 à ses habitants et visiteurs un nouveau regard sur l'art contemporain en acceptant d'être dépositaire d'œuvres sélectionnées en fonction de leur rareté ou de leur intérêt artistique et technique.*

*Ainsi, par délibération n° 19-213 du Conseil Municipal en date du 28 juin 2019, la Commune a conclu une convention de dépôt de 3 œuvres du sculpteur conceptuel Bernar VENET pour une exposition à ciel ouvert de trois œuvres originales et monumentales sur le domaine public et notamment :*

- *dans le Jardin de la Rode, quartier de Ferrières, deux œuvres dénommées : "9 Lignes obliques" et " Deux lignes indéterminées",*
- *à la Pointe San Crist, quartier de l'Île, une œuvre dénommée "219.5° Arc x 15".*

*Bernar VENET est un artiste plasticien français qui s'est fait connaître pour ses sculptures en acier, ses peintures et ses dessins.*

*Jusqu'à ce jour, la Commune renouvelait, chaque année, ce dépôt. Aujourd'hui, Monsieur Bernar VENET a informé la Direction Culturelle de la Commune que la propriété pour chacune de ces œuvres avait changé.*

*Afin de prendre en compte cette nouvelle situation, et souhaitant toujours prolonger leur présentation publique sur son territoire, les parties ont convenu de conclure deux nouvelles conventions portant sur la mise à jour de la propriété de ces œuvres.*

*Ainsi, pour les deux sculptures dénommées "9 Lignes obliques" et "219.5° Arc x 15", le propriétaire n'est plus Bernar VENET mais désormais, la "VENET Foundation" située à New-York et pour l'œuvre dénommée " Deux lignes indéterminées", le nouveau propriétaire est maintenant la Société "Bernar VENET Studio SAS", dont le siège social est situé à Paris.*

*Pour ce faire, deux nouvelles conventions ont été établies fixant les modalités par lesquelles les deux nouveaux propriétaires renouvellent le dépôt des 3 œuvres énumérées ci-dessus.*

**Ceci exposé,**

**Vu la délibération n° 24-174 du Conseil Municipal en date du 30 mai 2024 portant approbation du dépôt de 3 œuvres du sculpteur conceptuel Bernar VENET, exposées dans le Jardin de la Rode et sur la Pointe San Crist, pour une durée d'une année,**

**Vu le courriel du Bureau de Bernar VENET informant la Commune du renouvellement de la convention et du changement de propriétaire de ses œuvres, en date du 19 septembre 2024,**

**Vu les nouvelles conventions de dépôt à intervenir entre la Commune, la "VENET Foundation", et la Société "Bernar VENET Studio SAS", pour les années 2024/2025,**

**Vu l'examen du dossier et l'avis de la Commission "Ville de Toutes les Égalités" en date du 2 octobre 2024,**

**Vu l'examen du dossier et l'avis de la Commission "Administration Générale et Finances" en date du 9 octobre 2024,**

Chaîne d'intégrité du document : 9E CA 34 A4 EA AC 16 4C 46 0E 98 67 56 8F 2F BF
Publié le : 06/11/2024
Par : Gaby CHARROUX, Maire
Document certifié conforme à l'original
https://publiact.fr/documentPublic/459404
Page 2/3

**Le Conseil Municipal est invité :**

- ***A prendre acte du changement de propriétaire des œuvres susmentionnées et appartenant désormais à la "VENET Foundation", et à la Société "Bernar VENET Studio SAS",***

- ***A approuver la reconduction du dépôt de 3 œuvres du sculpteur conceptuel Bernar VENET, exposées dans le Jardin de la Rode et sur la Pointe San Crist, pour une durée d'un an,***

- ***A autoriser le Maire ou l'Adjoint(e) Délégué(e) à signer les conventions ci-annexées et tous les tous les documents nécessaires au dépôt de ces œuvres.***

*La présente délibération abroge la délibération n° 24-174 du Conseil Municipal en date du 30 mai 2024.*

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A L'UNANIMITÉ DES ÉLUS PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** LE RAPPORT QUI PRÉCÈDE.

*Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille sis au 31, rue Jean-François LECA - 13235 MARSEILLE Cedex 02 dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication ou notification.*

*Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible sur le site internet www.telerecours.fr.*

*Un recours administratif est également possible auprès de l'autorité signataire de la présente décision dans le délai de deux mois à compter de sa date de publication ou notification.*

*Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la notification de la décision de rejet exprès du recours administratif ou à compter de la date d'expiration du délai de réponse de deux mois dont disposait l'autorité signataire, en cas de rejet implicite dudit recours.*

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Signature électronique
Le Maire
Gaby CHARROUX

La Secrétaire de séance

Odile TEYSSIER-VAISSE

Accusé de réception en préfecture
013-211300561-20241018-CM24_34308-DE
Date de télétransmission : 06/11/2024
Date de réception préfecture : 06/11/2024

Chaîne d'intégrité du document : 9E CA 34 A4 EA AC 16 4C 46 0E 98 67 56 8F 2F BF
Publié le : 06/11/2024
Par : Gaby CHARROUX, Maire
Document certifié conforme à l'original
https://publiact.fr/documentPublic/459404